



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil National du SNP2E – FO du 04 au 06 octobre 2016 à Sainte Montaine (Cher) Collège A **MOTION**

Le collège catégorie A du SNP2E-FO réuni au collège du 4 au 6 octobre constate que toutes les mesures prises au nom de la Modernisation de l'Action publique (MAP) et de la réduction des dépenses publiques sont les volets d'une même offensive de destruction du service public républicain et du statut général des fonctionnaires.

Face à cette offensive à laquelle l'ensemble des fonctionnaires, déjà malmené par la RGPP, ancêtre précurseur de la MAP et de l'acte 3 de la décentralisation, est confronté, **le collège réaffirme :**

ARCHITECTES URBANISTES DE L'ÉTAT (AUE)

Dans le contexte d'évolution des ministères, les AUE sont des cadres laissés pour compte. Bien que leurs compétences et qualifications soient essentielles pour la mise en œuvre des politiques de développement durable, construction, urbanisme, ville et territoires, leur positionnement hiérarchique est méprisé et sacrifié à la lutte des grands corps de L'État.

Aujourd'hui, les AUE demandent l'aboutissement des promesses de revalorisation de leur statut, de leur gestion et de leur parcours professionnels comme ont pu en bénéficier les autres corps d'encadrement supérieur. Sur ces points, les AUE revendiquent que les dispositions suivantes soient conduites sans délai :

La grille indiciaire et le régime indemnitaire

Le collège exige que :

- ◆ la parité indiciaire des corps A+ soit respectée,
- ◆ le régime indemnitaire soit aligné sur celui des corps d'encadrement supérieur.

Les parcours professionnels

Depuis la réorganisation des ministères, les AUE sont écartés des postes d'encadrement supérieur et des emplois fonctionnels en raison de la concurrence des autres corps. Un vrai déroulement de carrière implique à l'échelle du corps qu'un certain nombre de postes d'encadrement supérieur et des emplois fonctionnels leur soient réservés notamment dans les domaines de l'aménagement, la construction, l'environnement et le développement durable pour développer les politiques publiques sur lesquelles ils sont les mieux qualifiés.

Recrutement, Formation post-concours et prise de poste

Le collège revendique :

- ◆ La mise en place d'une préparation au concours d'AUE comparable à ce qui est offert pour les autres corps, le soutien des cursus déjà existants et l'information des étudiants dans les formations initiales des écoles d'architecture,
- ◆ L'élaboration d'un programme de recrutement à long terme permettant d'assurer les compétences pour l'avenir et les capacités d'innovation,
- ◆ Un suivi de la formation post-concours, et des premiers postes pour tracer un parcours de carrière ouvert et utile à la mise en place des politiques de développement durable.

Gestion du corps

Le collège exige :

- ◆ Une réflexion stratégique et l'élaboration d'un projet ministériel sur le devenir du corps des AUE qui tiennent compte des compétences spécifiques des AUE
- ◆ Le retour à une CAP interministérielle en lieu et place du comité de suivi avec une gestion centralisée par le MEEM.

ATTACHES D'ADMINISTRATION

CIGEM

La mise en place du CIGEM est annoncée comme l'amélioration du déroulement de carrière des attachés. Or, le 1^{er} niveau de grade est sacrifié, car le ratio promus/promouvables est fortement amputé, qui passe de 10 % à 7 %.

Le collège exige que les attachés du 1^{er} niveau de grade ne soient pas les sacrifiés de ce nouveau statut.

Le collège exige que le ratio promus/promouvables pour l'accès au grade d'attaché principal soit au moins égal au ratio du MEEM avant son adhésion au CIGEM.

Déroulement de carrière

L'accès aux corps d'encadrement supérieur pour le corps des attachés est limité.

Le collège exige :

- ◆ L'amélioration des conditions d'accès aux postes d'encadrement supérieur et emplois fonctionnels pour favoriser l'accès au GRAF et donc aux corps d'encadrement supérieur.
- ◆ Le rééquilibrage du corps entre les grades pour permettre un réel flux de promotion.
- ◆ La réduction de la durée des échelons du premier grade.

Concours et Formation

Le nouvel examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal comporte une seule épreuve orale.

Le collège exige le maintien d'une formation de qualité assurée par le MEEM pour la formation continue et la préparation aux examens et concours.

Régime indemnitaire

Les attachés sont soumis au RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le collège revendique l'amélioration du régime indemnitaire et la non introduction de toute forme de régime indemnitaire basé sur les résultats individuels.

Le collège demande :

- ◆ la suppression du 4^{ème} groupe de fonction
- ◆ une évolution uniquement à la hausse de l'IFSE
- ◆ le maintien du régime indemnitaire en cas de mobilité
- ◆ la mise en œuvre effective du CIA

Valorisation des compétences des attachés

Le retrait du domaine « Ressources humaines, organisation et fonctions juridiques » dans les comités de domaine impacte directement la reconnaissance de l'expertise des attachés affectés sur les métiers supports.

Le collège dénonce cette atteinte portée sans concertation à la reconnaissance des attachés affectés sur ces fonctions et l'absence de mesures de compensation.

Le collège revendique la mise en œuvre de possibilités de reconnaissance des missions d'expertise tenues par les attachés et la prise en compte de la reconnaissance en spécialiste ou expert dans le régime indemnitaire.

Conclusion générale pour les catégories A

Le conseil national revendique l'amélioration des conditions de mobilité des catégories A :

- ◆ suppression des zones de gouvernance régionales
- ◆ un régime indemnitaire assurant le maintien du niveau de rémunération en cas de mobilité
- ◆ suppression d'un critère de durée dans le poste dans le cadre des mobilités
- ◆ l'ouverture de tous les postes à l'ensemble des corps de catégorie A/A+
- ◆ le retour aux 3 cycles de mobilité